

Entrée en vigueur – Règlement 2026-897

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2026-897 intitulé : « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et contenant des dispositions concernant les immeubles patrimoniaux inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC d'Argenteuil ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 5 mars 2026
(U-2026.12)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière